Un Drame Conjugal

Un jeune mari abandonné s'est suicidé devant sa femme

Belfort, 13 janvier. — Depuis quelque temps, M. Heiligenstein Antoine, 22 ans, marchand de légumes et de poissons, 6, rue de la Savoureuse, ne vivait plus d'accord avec sa femme.

Après des scènes de violence fréquentes, Mme Heiligenstein, née Lina Ghiringhelli, âgée de 20 ans, obtint du tribunal de se séparer de son mari et d'emmener ses deux enfants âgés de 4 ans et de 6 mois. Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit, M. Heiligenstein Antoine se rendit au domicile de ses beaux-parents où son épouse s'était retirée. Devant le refus de sa femme de le suivre, il se tira un coup de revolver dans la poitrine. La mort fut instantanée.

La mort de l'Aigle

UNE SCENE HORRIBLE DANS UNE COUR D'AUBERGE

Un journal, « La Protection des Animaux », raconte cette anecdote :

« Au cours d'une randonnée en auto, nous stoppions en face d'une auberge, dans un village de la Haute-Savoie.

» Dans la cour de l'auberge, une vingtaine de paysans formaient le cercle. Il y avait là, gisant à terre, un aigle superbe qu'un chasseur du pays avait abattu. La bête avait les deux pattes cassées, une aile brisée, un œil crevé. Depuis des heures, ce malheureux aigle était là, à terre, souffrant le martyre.

« Le chasseur, un jeune paysan de 20 ans vigoureux, regardait. Je m'approchai de lui et dis assez haut pour être entendu de tous : « Croyez-vous qu'il ne serait pas humain et généreux d'abattre cet animal dont la souffrance est inutile ? » L'homme comprit et armé d'un bâton, il frappa la bête à la tête. L'aigle s'affala comme une masse, puis il eut des crispations nerveuses, de violents soulèvements d'estomac et, dans un spasme, comme si dans une suprême moralité l'animal avait voulu montrer aux hommes le résultat de leur cruauté, le bec largement ouvert, l'oiseau se mit à vomir des vipères ! Il vomit sept vipères dont une vivait encore et que j'achevai devant les paysans effayés ».

Arrestation d'un banquier belge

Gand, 13 janvier. — Le banquier Van Stalle, directeur de la Banque de l'Avis Belge, arrêté hier, est entré dans la voie des aveux. Le montant de ses détournements s'élève à 80.000 francs, gaspillés aux courses.

Par des annonces, il demandait des agents sérieux et solvables pour le placement d'actions. Les candidats recevaient un poste de contrôleur moyennant le versement d'une provision de 5.000 francs. Au bout de quelques mois sous un prétexte quelconque, le contrôleur était congédié et son cautionnement restait entre les mains de Van Stalle.

Un terrible incendie à Bagnères-de-Bigorre

PLUSIEURS IMMEUBLES DETRUITS

Bagnères de Bigorre, 13 janvier. — Un violent incendie s'est déclaré vers deux heures et demie ce matin, rue des Pyrénées, à Bagnères de Bigorre. Il a pris aussitôt de terribles proportions. Le matériel d'incendie de la ville étant impuissant à combattre le fléau, on fit appel aux pompiers de Corde et d'Astd. Malgré tous les efforts combinés, plusieurs immeubles ont été complètement détruits. Ce sont l'usine de bonneterie Levastre, Lamothe et Cie, l'atelier de tournerie Gaubert et le garage Dabat.

Les immeubles situés en face le l'usine Levastre commençant à prendre feu, les secours ont été dirigés de ce côté et ont réussi à les préserver.

Les dégâts sont évalués à deux millions. Ils sont couverts, en partie seulement, par des assurances.

Un père indigne ira au bagne

Nîmes, 13 janvier. — La cour d'assises du Gard a condamné à 15 ans de travaux forcés, 10 ans d'interdiction de séjour et à la déchéance paternelle le nommé Farguier Auguste, âgé de 46 ans, accusé de viol sur sa propre fille.

L'insigne des blessés civils de la guerre

Paris, 13 janvier.— L'insigne des blessés civils de la guerre est attribuée aux personnes ci-après désignées :

Mme Veuve Bertoux, à Annequin (Pas-de-Calais) ; Mlle Berche, à Béthune (Pas-de-Calais) ; M. Bertrancourt, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais ; Mme Bouchair, à Flines-les-Raches (Nord) ; Mme Boin, à Beuvry-lez-Béthune (Pas-de-Calais) ; M. Colmant, à Valenciennes ; Mme Cappe, au Petit-Ronchin (Nord) ; M. Delale, à Arras ; Mme Farineau, au Portel (Pas-de-Calais); M. Leroi, à Tournehem (Pas-de-Calais) ; M. Patte Probe, à Neux-les-Mines (Pas-de-Calais) ; M. Ruet, à Calais (Pas-de-Calais) ; M. Thiant, à Nœux-les-Mines (Pas-de-Calais) ; Mme Vanlerberghe, à Lille (Nord).

Un drame à Mézidon

Après boire un homme a fusillé son compagnon

Caen, 13 janvier. — La commune de Mézidon vient d'être mise en émoi par un crime provoqué par l'alcoolisme. Un cultivateur, Lanoë, et un chauffeur de dépôt nommé Madelaine, avaient passé la soirée ensemble dans divers cafés. A minuit, une discussion s'éleva entre les deux hommes au carrefour de la Croix-Blanche. « Fainéant ! disait Madelaine, viens donc ! — Attends, j'y vais », répondit Lanoë. Quelques instants après, on entendit un coup de feu et Lanoë tomba foudroyé.

Voici ce qui s'était passé : Madelaine, *rentrant à son domicile*, avait pris son fusil, malgré les supplications de sa femme qui redoutait le drame. « Allez-vous-en ! cria-t-elle à Lanoë, qui approchait, il va vous tuer! » Elle ne put empêcher son mari de se lancer à la poursuite de Lanoë en criant : « Il faut que je le tue ! »

Ayant approché du cultivateur, Madelaine lui tira un coup de fusil presque à bout portant. La balle atteignit le malheureux en pleine poitrine. La mort fut instantanée. Son forfait accompli, le meurtrier se rendit chez ses voisins, disant : « Je l'ai tué, je m'en moque! » A minuit et demi, il alla se constituer prisonnier à la gendarmerie de Mézidon.

Une nouvelle escroquerie

LE COUP DES LOUIS D'OR

Nogent-le-Rotrou, 13 janvier. — Notre marché de volailles a été marqué par un nouveau mode d'escroquerie.

Un homme bien vêtu s'approche d'une fermière et lui marchande une dinde : après l'avoir soupesée et bien examinée, il en demande le prix. « Quarante-deux francs », fait comme dernier prix notre Percheronne. Mais alors, son acheteur de lui glisser perfidement à l'oreille : « Je vous en donne 40 francs et je vous la paie en louis d'or. » « En louis de 20 francs, bégaie notre marchande. Oh ! ça va, ça va. » « Mais surtout ne les faites pas voir. » « Que nenni, mon bon monsieur. De l'or, songez donc, faudrait que je le porte au percepteur. » Et l'adroit acheteur met dans la main de la femme, attentive à épier si ses voisines ne place ne la regardent pas, deux superbes jaunets d'un franc de la chambre de commerce de Paris. Puis pendant que, toute émue de cette aubaine, la vendeuse les glisse dans sa poche la plus sûre, l'acheteur s'en va, souriant à la dinde. Une enquête est ouverte.

Les voleurs de wagons devant les Assises

ILS AVAIENT OPERE A CALAIS

Paris, 13 janvier. — La Cour d'Assises de la Seine vient de rendre son arrêt dans l'affaire des vols de wagons de sucre. Letourneur et Lacauve ont été condamnés à 5 ans de prison et 100 francs d'amende, Arnaud, Bons et Bonte, à 4 ans de prison et 100 francs d'amende, Sanxier à 3 ans de prison et Jourden à 2 ans de la même peine. Lanubin, Legrand et Kaplan ont été acquittés.

A signaler notamment que les accusés Jourdren, Lacauve et Letourneur, étaient inculpés, notamment, d'avoir le premier et le second, au Hâvre, le troisième, à Paris, Calais, Bordeaux, fait usage des récépissés falsifiés par leurs complices, alors qu'ils savaient que ces récépissés étaient faux.

Bandits modernes

UN MALHEUREUX PIETON A ETE VICTIME DE VOLEURS EN AUTO

Angers, 13 janvier. — La police mobile vient de se transporter à Luchon pour enquêter sur une affaire mystérieuse qui s'est déroulée sur la route nationale de Luchon à Mareuil.

On a découvert dans un fossé un jeune homme de 18 à 19 ans, assommé par des inconnus. D'après les premiers renseignements fournis par la victime, qui ne pouvant parler a pu écrire quelques mots, il fut possible d'établir son identité. C'est M. Marguerite, habitant Paris, avenue Victor-Hugo.

Il venait de la direction de Nantes et aurait fait la rencontre d'une auto gris clair, où se trouvaient trois individus qui lui proposèrent de monter avec eux. Le jeune homme s'empressa d'accepter. Mal lui en prit, car en cours de route les trois mystérieux personnages l'assommèrent et lui volèrent ensuite le peu d'argent qu'il avait sur lui.

On recherche l'auto mystérieux ainsi que les auteurs de cet attentat, dont on ne possède aucun signalement.

Un assassin a avoué son crime

IL AVAIT TUE POUR LA VOLER UNE VIEILLE FERMIERE BELGE

Nous avons annoncé que le 3 janvier courant, une vieille femme, Mme Marie Patriarche, fermière à Marbaix, avait été assassinée dans sa cuisine.

La gendarmerie de Nivelles avait arrêté le nommé Fernand Baudouin, âgé de 19 ans, redoutable malfaiteur de la localité, soupçonné d'être l'auteur du crime.

Au cours de l'interrogatoire serré que lui a fait subir le juge d'instruction de Froidmont, le bandit a avoué avoir tué la fermière pour la voler.

La Conférence de Cannes a terminé ses travaux

Toutes les décisions prises avant le départ de M. Briand restent valables.

La Conférence économique de Gênes aura lieu

Cannes, 13 janvier. — Le Conseil suprême a tenu séance de 11 heures à 13 heures.

M. LLOYD GEORGE a donné connaissance du télégramme que lui avait adressé M. Briand pour l'aviser de sa démission.

Au nom du Conseil suprême, M. Lloyd George a été chargé, par le Conseil suprême, d'adresser à M. Briand un télégramme pour lui exprimer les regrets causés par sa démission et par l'interruption des négociations.

Le Conseil a examiné ensuite la situation créée par le départ de la délégation française. Il a été décidé que pour les décisions pour lesquelles l'accord complet avait été réalisé, deviendraient opérantes.

Il en est ainsi notamment pour la Conférence de Gênes. M. Bonomi a été chargé de lancer les invitations ; au contraire, pour les décisions qui n'avaient pas un caractère définitif, il y aura lieu de les reconsidérer.

La commission des réparations a été ensuite introduite. M. Louis Dubois a donné lecture de la décision prise ce matin par la Commission des reparations. La délégation allemande a été introduite à son tour et lecture et notification lui ont été faites de cette décision dont voici le texte :

Le délai provisoire des paiements allemands

La commission des réparations décide d'accorder au gouvernement allemand un délai provisoire pour les paiements des échéances du 15 janvier et du 15 février 1922 pour autant que ces échéances ne soient pas couvertes par des paiements en espèces déjà fait ou à faire et par des livraisons en nature ou le produit de recovery acts reçu ou à recevoir aux dates fixées ci-dessus, sous réserve des conditions ci-après :

A) Pendant la période de délai provisoire, le gouvernement allemand devra payer en devises étrangères, approuvées la somme de 31 millions de marks or tous les dix jours. Le premier paiement devant être effectué le 18 janvier 1922.

B) Le gouvernement allemand devra, dans les quinze jours, soumettre à la commission un projet de réformes ou de garanties appropriées pour son budget et sa circulation fiduciaire, ainsi qu'un programme complet de paiements en espèces et de livraisons en nature pour l'année 1922.

C) La période de délai provisoire prendra fin aussitôt que la commission ou les gouvernements alliés auront pris une décision sur le projet et le programme indiqués au B), sauf ce qui pourra être prévu autrement dans cette décision.

La différence entre le montant effectif, payé pendant la période de délai provisoire, et les sommes dues pendant la même période, en vertu de l'état de paiements, deviendra exigible et payable dans les 15 jours à partir de la date de la décision de la commission des réparations ou des gouvernements alliés suivant le cas.

Quand le projet et le programme, dont il est question ci-dessus, auront été reçus par la commission des réparations, ils seront transmis immédiatement par la commission aux gouvernements alliés qui seront ainsi dans la situation, ou bien de traiter la question eux-mêmes, ou bien de la renvoyer à la commission des réparations pour être résolue par celle-ci.

La Conférence est close

M. RATHENAU en a pris acte, au nom du Reich, ajoutant qu'il n'y avait pas selon lui, carence de l'Allemagne, parce que des négociations étaient engagées relativement aux versements qu'elle doit effectuer le 15 janvier. Il a pris acte également de l'invitation faite à l'Allemagne à participer à la conférence de Gênes.

Toutes les délégations ont quitté Cannes vendredi.

M. Lloyd George est parti à 17 heures par train spécial. Il s'arrêtera à Paris, où il espère avoir un entretien avec le nouveau président du Conseil français.

Le projet de traité Franco-Britannique

Le texte du pacte de garantie

Paris, 13 janvier. — M. Briand n'avait pas cru devoir donner connaissance, à la Chambre, du texte même du projet de traité entre la France et l'Angleterre tel qu'il lui avait été remis à Cannes, le 11 janvier, un peu avant son départ pour Paris, par M. Lloyd George. Ayant appris, ce matin, que ce texte allait être publié par la presse anglaise, M. Briand a résolu de la communiquer à la presse française.

En voici le texte :

Considérant que le sol de la France a été deux fois envahi par l'Allemagne, de mémoire d'homme vivant, et qu'il souffre encore profondément de la dévastation qui lui a été infligée par l'ennemi ; considérant que la population à la fois de la France et de l'Empire britannique ont payé un lourd tribut de vies humaines et de richesses en repoussant l'invasion des armées allemandes; considérant que la propriété des peuples européens et l'organisation économique du monde ont été profondément troublées par l'épreuve de guerre prolongée par laquelle ils viennent de passer ; considérant que les garanties de la sécurité de la France contre une future invasion par l'Allemagne sont indispensables à la restauration de la stabilité en Europe, à la sécurité de la Grande-Bretagne et à la paix du monde : considérant que les mesures de sécurité contenues dans l'article 42, 43 et 44 du traité de Versailles peuvent ne pas pourvoir suffisamment à la dépense des intérêts communs essentiels des hautes parties contractantes ainsi qu'au maintien de la paix en Europe occidentale, Sa Majesté britannique et le Président de la République française, etc., lesquels ont convenu des dispositions suivantes :

Article 1er. — Dans le cas d'une agression directe et non provoquée contre le territoire de la France par l'Allemagne, la Grande-Bretagne se rangera immédiatement aux côtés de la France avec ses forces navales, militaires et aériennes ;

Arvticle 2. — Les hautes parties contractantes affirment de nouveau l'intérêt commun que présentent pour elles les articles 42, 43 et 44 du Traité de Versailles et se consulteront s'il y avait une menace de violation quelconque des dits articles ou si un doute venait à s'élever quant à leur interprétation ;

Article 3. — Les hautes parties contractantes s'engagent, en outre, à se concerter, au cas où une mesure militaire, navale ou aérienne quelconque incompatible avec le Traité de Versailles serait prise par l'Allemagne ;

Article 4. — Le présent traité n'imposera aucune obligation à l'un quelconque des Dominions de l'Empire, à moins et jusqu'à ce qu'elle ait été approuvée par le Dominion intéressé ;

Article 5. — Le présent traité restera en vigueur pendant une période de dix années et sera, d'un commun accord, renouvelable à la fin de cette période.

M. Lloyd George aura une entrevue avec M. Millerand

L' « Intransigeant » dit que M. Lloyd George a télégraphié à M. Millerand pour lui demander un entretien demain, aussitôt après celui qu'il doit avoir avec le nouveau président du Conseil.

M. Lloyd George et le pacte Franco-Anglais

LE PACTE DEVRAIT ETRE SIGNE AVANT LA CONFERENCE DE GENES

Nice, 13 janvier. — Avant son départ, M. Lloyd George a reçu les membres de la presse française.

Durant une demi-heure, le Premier ministre anglais a répondu aux questions qui lui étaient posées.

M. Lloyd George désire que le pacte soit signé avant la conférence de Gênes et explique que le gouvernement italien ne sera pas appelé à adhérer pour le moment, parce que la configuration de ses frontières ne l'y oblige pas impérieusement.

A ce sujet, il a dit que l'entente avec la Belgique est complète.

LES SOUS-MARINS

Questionné au sujet des sous-marins, M. Lloyd George a déclaré que ces bateaux sont plus dangereux pour les navires de commerce que pour les nabires de guerre. Il estime que la dernière guerre l'a prouvé et à son avis ce sont les torpilleurs et non les sous-marins qui doivent assurer la protection. Je ne les redoute pas dans les mains de la France; je les redoute en général.

Enfin, il a déclaré que la reconstruction de l'Europe ne peut être entreprise avant d'avoir établi la paix européenne.

L'impôt foncier en Régions libérées

UNE INTERVENTION DE GONIAUX

Notre ami Charles Goniaux, député du Nord, ayant reçu une réclamation émanant du canton d'Arleux et tendant à exonérer de l'impôt foncier les immeubles ayant subi 50 pour cent de dégâts et non encore réparés, a saisi de cette intéressante question la Commission des Régions Libérées. Celle-ci vient de désigner une sous-commission pour examiner la proposition que Goniaux lui avait transmise.

Nous aimons à penser que les raisons qui militent en faveur de cette proposition seront retenues et recevront plein effet.

Dès maintenant, nous tenons à féliciter Goniaux de l'empressement qu'il a mis à en saisir la Commission des Régions Libérées et à l'appuyer de tout son dévouement à la cause des sinistrés.

Un Drame du poison

Qui voulut la mort de la belle Américaine ?

Paris, 13 janvier. — Un drame dont les circonstances sont encore entourées du plus profond mystère s'est déroulé au cours de la soirée de mercredi. Une jeune et charmante artiste, de nationalité américaine, résidant en France depuis un certain temps, en a été la victime.

Les projets d'union de la future divorcée

Il y a quelques mois, deux dames, l'une âgée d'une quarantaine d'années, l'autre ayant environ 20 ans, venaient louer un petit appartement dans une pension de famille de la rue Madame. La première était Mme Craeyghton, la seconde sa fille Laura. Mme Laura Craeyghton, d'une beauté remarquable, virtuose du violon, avait fait, en compagnie de sa mère, un séjour assez long à Fontainebleau, où elle avait suivi les cours du conservatoire de musique récemment créé.

Mme Laura Craeyghton était en instance de divorce, et des projets d'union, dans un laps de temps que le jugement à intervenir fixerait, s'étaient formés entre elle et un de ses compatriotes, M. Mac Coye, habitant dans un hôtel de la rue Jacob.

Un visiteur mystérieux

Mercredi soir, vers 19 heures, les deux Américaines se trouvaient dans leur appartement lorsqu'un visiteur se présenta au bureau de la pension de famille.

— Je désirerais parler à Mme Clara Craeyghton, déclara-t-il. Veuillez lui faire porter ma carte et lui dire que je la prie de descendre un moment.

— C'est bien, dites que je descends, répondit la jeune Mme Craeyghton.

Quelques minutes plus tard, en effet, elle entrait dans le salon où l'attendait le visiteur.

Mme Craeyghton mère ne tarda pas, d'ailleurs, à l'y rejoindre, et l'entretien, entre les trois personnages, se poursuivit assez longuement.

La porte se rouvrit enfin ; les deux femmes remontèrent chez elles, tandis que le visiteur restait dans le salon ; puis Mme Laura Craeyghton, seule cette fois, redescendit, chapeautée, en tenue de ville, et sortit en compagnie du mystérieux personnage.

A l'Hôpital !

Que se passa-t-il depuis cet instant ? Où l'homme conduisit-il sa compagne ? Mystère. Quoi qu'il en soit, jeudi matin, vers 8 heures, Mme Craeyghton mère descendait de taxi, devant la porte de la pension de famille, l'air affolé, les yeux rougis de larmes, et déclarait à son hôtelière :

— Quelle chose affreuse !... Ma fille a été victime, hier soir, d'un terrible accident... Je viens de l'hôpital où on l'a transportée et je vais y retourner.

La jeune Mme Laura Craeyghton se trouvait, en effet, à cette heure, à l'hôpital Cochin. Un taxi l'y avait amenée, la veille au soir, vers 22 heures. D'où venait-elle ? Qui l'accompagnait ? On entoure de mystère jusqu'à ces détails.

« Il m'a fait boire du sublimé »

La malade paraissait souffrir horriblement et était d'une pâleur de cire. On l'installa dans une petite chambre du pavillon Cornil, et l'examen médical auquel elle fut soumise, joint aux explications que l'on put tirer d'elle ou de son entourage, permirent de diagnostiquer qu'elle avait été victime d'un empoisonnement.

— Il m'a déclaré avoir versé dans mon breuvage, que je venais d'absorber, trois comprimés de sublimé, fut tout ce que put déclarer la malade.

Quelle main avait versé le poison ? Mystère, toujours. Quoi qu'il en soit, l'état de Mme Laura Creyghton paraissait des plus graves.

On enquête

Ce fut par l'intermédiaire de l'avocat qui s'occupe du divorce de la jeune femme que la nouvelle du drame fut connue, d'abord par le directeur d'une agence de police privée, puis par la police judiciaire.

Dans la matinée, M. Ducrocq, directeur de ce service, s'est rendu à l'hôpital Cochin, accompagné du docteur Paul, médecin légiste, M. Marigny, juge d'instruction, a été commis pour éclaircir ce mystère. Mme Laura Craeyghton, dont l'état continue à être fort critique, en dépit des soins qui lui ont été prodigués, a quitté l'hôpital dans la soirée, accompagnée de sa mère. Elle a été transportée dans une maison de santé de la banlieue parisienne. Et l'enquête se poursuit, active et discrète...

Un assassin de 20 ans ne sera pas guillotiné

IL A ETE CONDAMNE AU BAGNE APRES AVOIR ETE CONDAMNE A MORT

Amiens, 13 janvier. — La Cour d'Assises de la Somme a condamné aux travaux forcés à perpétuité, Ernest Ducrou, 20 ans, qui, en mars 1921, à Previllers, arrondissement de Beauvais, étrangla une débitante, Mme Vve Lecler pour la voler.

Pour ce crime, Ducrou avait été condamné à mort par la Cour d'Assises de l'Oise.

L'arrêt avait été cassé pour vice de forme.

L'Anonyme de Tulle serait une femme

Elle va être arrêtée ainsi que deux membres de sa famille

Tulle, 13 janvier. — M. Richard, juge d'instruction, rentré de Limoges, où, on le sait, il avait été appelé afin de fournir des explications sur la séance d'hypnotisme organisée dans son cabinet, a repris immédiatement son enquête. La conviction du magistrat est formelle; les témoignages recueillis par lui, les résultats de ses investigations, l'expertise graphologique des papiers mystérieusement écrits et distribués sont concordants. Pour lui, il n'y a aucun doute : l'auteur des lettres anonymes est une femme résidant depuis longtemps à Tulle. M. Richard a préparé des mandats d'arrêt visant cette personne et deux membres de sa famille. Il se propose de les faire exécuter dès l'arrivée, très prochaine, à Tulle, du docteur Locard, directeur du laboratoire de police de Lyon. Le juge d'instruction tient, en effet, à conférer avec le docteur Locard, dont il a reçu un rapport des plus précis, avant de prendre cette grave mesure.

Pour la fraternité du Prolétariat

25.000 SOCIALISTES ALLEMANDS ONT MANIFESTE A LEIPZIG

Leipzig, 13 janvier. — Suivant la « Freheit », le parti socialiste indépendant avait organisé, à Leipzig, une manifestation monstre pour la fraternité du prolétariat international, contre la paix de violence et d'excitation.

Les manifestants, au nombre de 25.000, ont acclamé les représentants du parti socialiste étranger, notamment les représentants français Paul Faure et Renaudel.

Le socialiste français Grumbach, parlant en allemand, a insisté sur la nécessité des relations étroites entre les camarades français et allemands et a déclaré que la meilleure garantie pour la sécurité de la France, ne réside pas dans ces préparatifs militaires, mais dans la volonté pacifique du prolétariat allemand.

Un beau bénéfice

C'EST CELUI REALISE PAR LA SOCIETE « ELECTRICITE ET GAZ DU NORD »

La Société « Electricité et Gaz du Nord » tiendra le 19 janvier courant, l'assemblée ordinaire qui aura à examiner les comptes de l'exercice clos le 30 septembre dernier, faisant ressortir un bénéfice net de 5.128.701 fr. 53, en augmentation de 2.486.707 fr. 77 sur l'exercice précédent.

Le désespoir d'un ouvrier congédié

IL TENTA DE SE TUER EN S'OUVRANT LA GORGE

Un malheureux, qui avait travaillé il y a quelque temps chez un cultivateur de Petite-Synthe, et qui avait déclaré se nommer Fugues, avait été mis à la porte parce qu'il s'adonnait à la boisson.

Cet ouvrier, qu'on n'avait pas revu depuis, vivait depuis lors dans la cave du fermier. Ce dernier l'ayant trouvé par hasard l'interpella mais l'homme s'ouvrit alors la gorge d'un coup de rasoir.

Il a été transporté à l'hôpital où le docteur lui a recousu l'horrible plaie qu'il portait au cou.

On espère le sauver.

Un entrepôt de marchandises a été détruit par le feu

300.000 FRANCS DE DEGATS

Un incendie d'une extrême violence a éclaté vendredi vers onze heures 30, rue Emmery, 2, à Dunkerque et a détruit un bâtiment renfermant une quantité de marchandises diverses, notamment 36 hectolitres d'alcool, et environ 12.000 kilos de café ainsi qu'un atelier de fabrication de voiles.

Les pompiers de Dunkerque, de concert avec le piquet du 110e R. I., parvinrent à préserver du fléau, les immeubles voisins.

Les dégâts s'élèvent à environ 300.000 fr. Il y a assurance.

Un beau-père meurtrier

APRES AVOIR TUE SON GENDRE ET BLESSE SA FILLE, IL SE SUICIDA

Saint-Etienne, 13 janvier. — Louis Julien, âgé de 54 ans, marchand de nouveautés, ancien professeur d'histoire à l'Ecole pratique d'Industrie de Saint-Etienne, a qui sa fille et son gendre, Georges Nivollet, reprochaient ses assiduités auprès d'une employée, a tué son gendre d'une balle de revolver dans la tête et blessé sa fille à l'omoplate.

Le meurtrier se suicida ensuite d'une balle en pleine poitrine.

AU CONSEIL DE GUERRE

LE SERGENT-MAJOR OLIVIER CONDAMNE A 5 ANS DE RECLUSION

A l'audience d'hier matin du Conseil de Guerre de Lille, après le réquisitoire de M. le *Commandant Pauly, commisaire du gouvernement*, qui reprenant le dossier dans tous ses détails, réclamait impitoyablement une peine de travaux forcés, et la plaidoirie de son défenseur, le vaguemestre Olivier, du 110e régiment d'infanterie à Dunkerque, a été condamné à la peine de 5 années de réclusion, 10 ans d'interdiction de séjour, à la dégradation militaire, comportant l'interdiction du port de la médaille militaire.

FEUILLETON DU 15 JANVIER. — N° 76

La Fille sans Nom

GRAND ROMAN DRAMATIQUE

par Charles MEROUVEL

— C'est vous qui ?...

En même temps elle tapotait de ses pattes, gantées, s'il vous plaît, Dieu sait comme ! le petit entrefilet du journal qu'elle tenait à la main.

M. Raveneau frissonna.

— Oui, c'est moi, dit-il.

— Je viens pour l'affaire Yaudet... Est-ce qu'il y aura une récompense ?

— Assurément.

Mme Pache était très déchue.

Il faut dire à sa décharge qu'elle n'avait jamais été haut placée.

Son père était un tailleur de pierres qui buvait autant de bocks et fumait autant de pipes qu'il faisait d'heures à son chantier. Il ne restait pas grand'chose pour la famille. La malheureuse dans ses jeunes ans avait attrapé plus de taloches que de croûtes de pain.

La maison paternelle manquait de charme et l'éducation ne valait pas celle des Oiseaux. Il s'en fallait !

Plaignons-la.

Elle avait mal conduit sa barque, on ne peut pas dire le contraire, mais son chemin était semé d'écueils.

Au surplus, sur certains sujets, elle ne perdait pas le nord.

L'idée de la récompense l'occupait fortement.

— Pourrait-on en parler une partie tout de suite, demanda-t-elle.

— Vous savez quelque chose ?

— Je vous crois.

Le ton était plein d'assurance.

— Vous promettez de me dire la vérité ? demanda le vieillard.

Mme Pache avait eu jadis maintes démêlés avec la correctionnelle, pour des vétilles.

Elle s'oublia et se crut au tribunal :

— Oui, mon juge, dit-elle en levant la main.

M. Raveneau fit un geste bienveillant destiné à lui enlever son erreur.

Il comprenait, mais, nous l'avons dit, il devait à son expérience un grand fonds d'indulgence.

Elle en donne toujours aux gens d'esprit.

— Je ne suis pas juge, répliqua-t-il doucement.

— Ah, je croyais... Excusez-moi...

— Il n'y a pas d'offense. Vous voudriez un acompte ?

— Dame! Si c'était un effet de votre bonté.

— Avouez-le : vous n'avez pas confiance?

— La confiance ? Dans mon quartier, on l'ignore... Donnant, donnant.

Le quartier devait être en rapport avec la personne.

— Quelques rouds seraient les bienvenus, surtout les jaunes, fit-elle avec un effrayant sourire.

M. Raveneau en aligna trois sur son bureau.

Et pour donner le change à la sorcière :

— Il s'agit d'une petite succession, non importante.

— Une succession ?

— En Bretagne.

— C'est donc ça que la folle parlait toujours de ce pays-là.

— La folle! pensa l'homme d'affaires... Cette mégère sait tout !

Mme Pache avait rafflé les trois jaunets avec la prestesse d'une affamée qui dévore et met les morceaux doubles.

— Il y en aura encore autant ? fit-elle.

— Vous pouvez vous fier à moi.

— Je le crois... Vous avez une bonne...

Elle s'arrêta. Ses yeux venaient de rencontrer sur les rayons de la bibliothèque deux ou trois bustes de marbre et de bronze qui lui inspiraient du respect.

Elle se croyait décidément dans le cabinet d'un juge d'instruction.

— Voyons, reprit le vieillard avec complaisance, que savez-vous ?

— C'est une veuve Yaudet que vous cherchez ?

— Précisément.

— Une femme de quarante-cinq ans.

— Environ.

— Bretonne.

— En effet.

— En bien! mon juge, je peux vous en donner des nouvelles.

— Vous oubliez que je ne suis pas juge...

— Mille pardons... Je devrais pourtant le savoir. Des juges ne donnent pas de louis à ceux qui vont chez eux... Ils leur collent plutôt des amendes et de la prison.

— Revenons à nos moutons... Ces nouvelles?

— Il faut vous dire que je suis concierge, portière, si vous aimez mieux.

— Le mot m'est égal... Où ça ?

— Dans une boîte qui ne vaut pas l'Elysée. On serait aussi bien avec les bêtes du Jardin des Plantes, à partir de dix heures en été et de sept heures à huit l'hiver, que dans notre quartier.

— Du quel côté ?

— Aux environs du cimetière Monmartre, sur les hauteurs.

— Quelle rue ?

— Ce n'est pas une rue, c'est un chemin, le chemin des Carrières.

— Je le connais... Vous exagérez... Le terrain y vaut encore son prix.

— A cause de l'avenir... Eh bien ! Je vas vous apprendre quelque chose qui vous étonnera... Cette veuve Yaudet dont vous parlez, je l'ai eue comme locataire...

— Vous !

— Pourquoi pas ? La maison n'a rien de rare, mais la veuve Yaudet n'a pas le sou, la malheureuse !

— Elle est pauvre ?

— Comme Job.

— Elle était seule ?

— Non pas ! Il faut vous dire qu'elle n'avait pas pu se tirer d'affaire ; elle n'a plus sa boule...

— Vous voulez dire qu'elle a perdu la raison ?

— Radicalement ?

— Depuis longtemps ?

— Je ne l'ai connue autrement.

— Qui était avec elle ?

— Deux jeunes filles... Une d'une dizaine d'années, gentille à croquer... l'autre grande, une vingtaine d'années...

— Son nom ?

— Jeanne...

— Que faisait-elle ?

— Un métier de chien. D'abord, elle soignait sa mère et sa sœur.

— Et ensuite ?

— Elle courait Paris d'un bout à l'autre pour chercher une place... Vous pensez qu'elle n'en trouvait pas... Des places, il y en a, mais elles sont prises... C'est comme les portes... Regardez-en une, vous y trouverez toujours un portier...

— Alors elle perdait son temps, la pauvre enfant ?

— Vous pensez ! C'est ce que je lui disais. Elle entreprenait l'impossible... Autant se casser la tête contre les murs. Et puis, les hommes, quand ils en rencontrent de tournées comme elle, ils s'en amusent... Une belle fille, je vous dis, superbe, des dents, des cheveux, des yeux, une taille...

Mme Pache en parlait avec une admiration envieuse.

Le cratère de sa bouche édentée en grinçait ;ses yeux cernés de rouge flambaient; ses mains crochues se recourbaient pour serrer tous les jaunets qu'elle aurait pu ramasser dans la boue de Paris avec une tournure pareille.

Elle reprit avec conviction :

— Il n'y avait qu'un métier pour elle, et vous pensez bien lequel, pas vrai ? Moi, je suis obligée de rester dans la mesure pourrir : mais elle n'était pas fircée, elle ! Elle n'avait qu'à se baisser pour en prendre ! C'est ce que je lui ressassais chaque fois qu'elle passait devant ma loge, un sale trou!

— Elle est restée longtemps dans cette maison ? demanda M. Raveneau avec une anxiété croissante.

— Deux mois.

— Elle en est partie ?...

— Il y a trois semaines environ... heureusement pour elle...

— J'espère qu'elle ne vous a pas écoutée !

Mme Pache devenait familière.

Le respect qu'elle avait éprouvé en entrant dans ce cabinet à l'aspect sévère se dissipait peu à peu.

— Ne pas m'écouter ! dit-elle en gouaillant ne pas m'écouter ! Vous en parler à votre aise, vous dans votre fauteuil et votre salon. Et payer le bourgeois, qui perdait patience, ce qui n'est pas long avec lui ! Et donner la pâtée à la mère, dont les hospices ne voulaient pas, et à la petite qui dépérissait ! Fallait-il les laisser crier la faim ! Allons donc ! Je voudrais les voir, vos belles demoiselles qui regardent les autres du haut de leurs équipages et se disent : — Voilà des traînées ! Je voudrais les voir crever de misère dans une mansarde sans feu, sans pain, sans souliers, sans rien à se mettre sur le corps, avec leurs pères et leurs mères qui jurent parce qu'on doit au logeur ou que le boulanger refuse le crédit ! Des fois les petites sœurs qui geignent et la grand'mère qui râlent sur un grabat! Quand a du cœur, voyez-vous, on fait n'importe quoi pour les tirer de misère... Celles qui n'ont rien derrière le sein gauche prennent la porte en douceur et filent pour se débarrasser de cet enfer.. Des places pour les filles dans ce Paris ! Ah ! bien vrai ! Je demande qu'on me les montre et après nous causerons de ce qu'on y fait ! Jeanne en a cherché et n'en a pas trouvé... A la fin elle a bien vu que le lui serinais la vérité et elle s'est décidée. Ma carcasse n'est bonne qu'à mettre dans le sapin et toujours été abonnée au guignon, mais j'ai de l'œil tout de même. Ça lui coûtait, ce n'était pas malin à voir, mais elle a saulé le pas. C'était le jour du Moulin-Rouge. Elle est partie, le cœur gros... A minuit, elle est rentrée avec de l'argent dans ses poches... Il n'y avait plus un radis dans la turne... Le lendemain, elle a quitté le quartier...

Elle s'interrompit.

— Vous parliez de nouvelles... Il me semble que je vous en ai servi pour vos trois louis... D'ailleurs, malgré ma bonne volonté, il me serait impossible de vous en apprendre d'autres.

Le visage de M. Raveneau était devenu profondément triste.

(A suivre)